

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 2 — 21 — — soir, Omnibus.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 13 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 51 — — Express.  
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 52 — — soir, Omnibus.  
 10 — — — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, parlant du discours de M. Emile Ollivier, dit que l'amitié de la France et de l'Allemagne n'a rien qui doive inquiéter la Russie. « Nous désirons sincèrement, ajoute-t-il, que cette amitié se réalise. Aucun Russe ne songe à la troubler. Si l'Allemagne s'enorgueillit de cette avance de l'orateur français, il ne faut pas croire que ses relations doivent pour cela devenir moins bonnes avec les Etats qui ont toujours été ses amis et ses alliés aux époques du danger. »

Voici, d'après l'*Italie*, un discours que vient de prononcer Garibaldi à Turin :

« J'engage, avait dit Garibaldi, ce peuple vigoureux, auquel on doit déjà la première impulsion, à donner la dernière, pour nous porter vers notre capitale, Rome, Rome, qu'une union liberticide veut nous disputer, intimidée par la toute-puissance étrangère. »

« J'ai le bonheur de vous servir d'interprète et je puis dire à ces tout-puissants qu'avec des hommes comme vous on n'a rien à craindre. »

Dans un banquet, l'ermite de Caprera a porté une santé à Giorgio Pallavicini et au général Avezzana, et a exprimé le souhait que Rome soit non-seulement réunie à l'Italie, mais qu'elle soit encore en réalité la capitale, comme elle l'est déjà par les désirs et par les vœux de tous.

D'après une dépêche particulière de Flo-

rence, le résultat des élections connues jusqu'à ce jour peut être résumé ainsi :  
 259 voix favorables au ministère.  
 135 voix pour l'opposition.  
 28 nominations de nuances douteuses.  
 Il reste à connaître les votes de 70 collèges électoraux.

On a reçu, de source grecque, les nouvelles suivantes de Corfou, le 15 mars :

Les insurgés crétois, plus que jamais irrités contre les soldats turcs, ont de nouveau adressé des protestations à MM. les consuls. M. Mariadiakis, nommé représentant de la Canée, refusant de se rendre à Constantinople, malgré les injonctions de l'autorité turque, s'était réfugié à bord de la canonnière anglaise *Wizard*. Accueilli d'abord par le capitaine Morris, il a été renvoyé sur l'ordre du consul anglais; il s'est alors réfugié au consulat des Etats-Unis.

On écrit de New-York, le 17 mars :

Le Sénat a adopté un article additionnel au projet de loi relatif à la reconstitution du Sud. En vertu de cet article, les commandants militaires du Sud devront faire compléter, pour le mois de septembre, l'inscription des électeurs, puis faire procéder immédiatement aux élections.

La majorité des électeurs inscrits décidera ensuite, dans chaque Etat, s'il y a lieu de réunir une convention pour l'élaboration d'une Constitution qui serait soumise ensuite au peuple et au Congrès.

Le *New-York-Herald*, du 18 mars, rend

compte de la réception d'une députation de fenians qui venait demander au président de reconnaître aux fenians les droits de belligérants. M. Johnson a répondu aux délégués que leur demande serait l'objet du plus sérieux examen, ainsi que l'exigeait une question de cette importance.

Nous empruntons à une correspondance de l'*Union de l'Ouest*, les passages suivants :

Des dépêches diplomatiques de Berlin et de Saint-Petersbourg signalent une grande activité dans les négociations entre la Prusse et la Russie. A mesure que la première avancera en Allemagne, la seconde veut prendre sa revanche de Sébastopol et avance en Orient. L'Autriche pouvait être un des principaux obstacles à l'exécution des projets ambitieux de la Russie, mais celle-ci cherche maintenant toutes les occasions de querelle au cabinet de Vienne, avant que la monarchie autrichienne ait eu le temps de se reconstituer. C'est là ce qui nous explique la dépêche de Vienne de ce jour, qui annonce que la Russie doit demander des explications sur ses armements. Vous voyez que cette manœuvre est la même qui fut pratiquée par la Prusse avant la bataille de Sadowa. La Russie veut surtout s'emparer de la Galicie afin d'étouffer en Europe tout foyer de nationalité polonaise. Toutes les lettres de Russie s'accordent à constater les préparatifs d'une guerre prochaine.

On écrit de Washington qu'un agent russe est arrivé dans cette capitale pour négocier l'achat de fusils américains : « le gouvernement moscovite voulant, dit la lettre, pousser rapidement ses armements. »

Le bruit est très-accrédité d'un arrangement intervenu entre la Prusse et le grand-duc de Bade. Cet arrangement aurait pour but de déguiser l'abdication de ce petit souverain. Son armée prêterait serment au roi de Prusse, et le drapeau prussien flotterait sur tous les monuments publics, y compris la place de Kehl, qui sépare la frontière française de la frontière allemande. Les plis du drapeau prussien flotteraient donc jusque sur notre territoire. Voilà où nous en arrivons avec la politique des grandes agglomérations. Ne cessons pas de répéter la dernière parole de M. Thiers : *Il n'y a plus une seule faute à commettre.*

M. Benedetti a eu, dit-on, quelques explications avec M. de Bismark, à propos de la tolérance laissée par la police prussienne à des brochures et à des caricatures fort insolentes pour la France et son gouvernement.

Il y a peu de jours, une statue colossale en bronze se rendait au palais de l'Exposition, en suivant les boulevards. C'était la statue du roi de Prusse, dont la tête n'avait pas encore été posée, ce qui donnait lieu à toutes sortes de quolibets : Le roi de Prusse a perdu la tête ! Le roi de Prusse retrouvera sa tête sous la couronne impériale d'Allemagne !

L'*Union de la Sarthe* a reçu du Mexique la lettre suivante :

Puebla, 28 janvier 1867.

Monsieur le Rédacteur,

Peut-être ne serez-vous pas fâché de connaître la position actuelle des résidents français au Mexique. A cet effet, comme compatriote, comme abonné de votre estimable

**FEUILLETON.**

14

**LE VALLON DES BRUYÈRES.**

(Suite.)

— C'est bien moins cher que vous ne pourriez le supposer.

— Est-ce vrai ? fit Catherine balançant entre l'idée d'une réponse sérieuse et d'un persiflage.

— Si vrai, que désormais vous n'avez plus du tout de fermages à me payer.

Catherine eut un éblouissement et ressentit à la poitrine une violente commotion.

— Je ne comprends pas, dit-elle d'une voix éfarée, en allant du visage insouciant et placide de Guillemain à la mine assombrie de Pascal, car qui dit fermier dit fermage.

— Justement ; or, si vous ne payez plus, c'est parce qu'un autre paiera désormais à votre place.

— Un autre ! Voyons, ne plaisantons pas, mon bon monsieur Guillemain.

— On n'écrit pas de plaisanteries dans les procès-verbaux.

— Sans doute, mais Pascal n'y aura pas laissé mettre un autre nom que le sien.

— C'est pourtant ce qu'il a fait. Catherine darda un regard menaçant sur son mari.

— Est-ce possible, est-ce vrai ? demanda-t-elle impérieusement.

Pascal courba la tête.

— Il l'a bien fallu, fit-il avec le grognement d'un dogue menacé du fouet. Dix mille francs !

— Dix mille francs ! s'écria Catherine en levant les mains au ciel.

— Sans les charges encore ! Demande à M. Guillemain, plutôt.

Il confirma d'un geste l'assertion du fermier.

— Et qui a fait ce beau chef-d'œuvre ?

— C'est ce gueusard de Bournichon, l'ancien métayer de la Belle-Etoile.

Catherine resta muette, en proie à la surprise, à la colère et à tous les sentiments violents. Elle cherchait à discipliner ses sensations et ses idées.

Profitant de la circonstance, Guillemain poussa du côté de l'écurie.

— Au regret de ce qui arrive, mes braves gens, dit-il ; mais vous savez que j'ai tout fait pour qu'il en fût autrement. Il ne fallait pas jouer au fin, car cela ne réussit pas toujours. Vous n'avez plus qu'à

vous mettre en mesure de laisser la place à votre successeur. Nous nous reverrons pour l'état des lieux.

Pendant le temps que Guillemain mit à ses préparatifs, Catherine échangea, à voix basse et brève, quelques phrases avec son mari.

A la sortie de la ferme, Pascal se plaça aux côtés du cheval du régisseur, en réglant son pas sur le sien.

— Vous sortez ? demanda le cavalier, surpris de cette manœuvre.

— Comme vous le voyez, et je compte faire un bon bout de chemin en votre compagnie, sauf votre respect, répondit Pascal, avec une humilité affectée qui cachait mal les sentiments orageux auxquels il était en proie.

Médiocrement flatté de la proposition, Guillemain n'osa cependant la repousser.

— Quel projet peut avoir ce drôle ? pensa-t-il en regardant avec défiance la mine sombre et le gros gourdin de son compagnon.

En se voyant seul, dépouillé du prestige d'un pouvoir avec lequel l'intérêt n'avait plus à compter, au milieu d'une campagne déserte et sauvage, le régisseur sentit une certaine inquiétude s'emparer de lui. Il chercha des yeux quelques-uns des individus qui

venaient de quitter le Vallon. Mais les accidents du terrain restreignaient la portée de la vue. Aussi n'aperçut-il personne. Entrainé, malgré ses efforts, dans un courant de réflexions assez lugubres, il se souvint de deux ou trois aventures qui avaient failli placer son guide sous la main de la justice. Un hasard complaisant, l'absence de curieux, les droits de défense et de propriété, avaient fait absoudre Pascal d'actes où le fusil avait joué un rôle funeste.

En ce moment, le paysan saisit la bride du cheval et poussa droit à un sentier qui serpentait dans le taillis.

— Que faites-vous ? s'écria le cavalier, en passant de l'inquiétude à l'effroi.

— Je coupe au court. Voyez les nuages qui s'entassent. Dans une heure, il fera un rude temps ; d'ailleurs, ce chemin est le meilleur, et nous pouvons causer.

Ces mots, dans l'esprit halluciné du petit homme, semblèrent les avant-coureurs du dilemme que posent aux voyageurs les professeurs de grande route. La sueur sillonna son front, sans que le bidet y fût pour rien. Cédant à la peur, et au risque d'une équitation aventurée, il était sur le point de lancer

journal, toujours prêt à ouvrir ses colonnes aux plaintes et aux demandes justes et loyales, je vais tâcher de vous esquisser en peu de mots notre position. Au reste, je vous envoie ci-joint un petit prospectus que fait circuler le vice-consul au nom du gouvernement français, toujours fraternel envers ses nationaux.

L'intervention vint au Mexique pour protéger et sauvegarder nos intérêts; du moins telle était la déclaration exprimée dans le manifeste lancé à cette époque. Le Français, avant l'intervention, n'avait pas d'ennemis: les libéraux ou conservateurs, tous indistinctement lui serraient la main; aujourd'hui que l'intervention se retire, ayant ou n'ayant pas accompli sa mission, nous sommes détestés de tous, nous n'avons plus qu'une planche de salut, qui est ce petit papier qui invite tous les Français résidant au Mexique à profiter du départ des troupes pour se rapatrier; là est le *nec plus ultra* de la protection du gouvernement français à ses nationaux... protection dérisoire.

Qui peut profiter de ce grand bénéfice? Quelques pauvres colons venus après l'intervention, et comptant sur elle pour se placer dans quelque coin pour travailler honnêtement; quelques malheureux militaires qui ont pris leurs congés pour ce malheureux pays, croyant mieux réussir que dans le leur; quelques petits employés de magasin, etc. Mais nous autres, négociants et commerçants, qui avons nos intérêts éparpillés à droite ou à gauche ou employés en marchandises, que nous offre le gouvernement français? Rien...

Mais, nous dira-t-on, faites comme les autres; profitez de l'offre généreuse qui vous est faite; vous êtes prévenus, et une fois les dernières troupes parties, si l'on vous assassine, tant pis pour vous, le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu; maintenant il n'a plus à y revenir; c'est votre affaire.

On nous dira aussi: Vous pouviez liquider, vous avez été prévenus plus de trois mois à l'avance. Liquider! parole facile à dire; mais comment liquider? Quelle est la personne qui, ayant de l'argent, va l'exposer dans un moment de crise comme celui-ci, et surtout l'employer en achats de fonds de magasin!!!

J'ai deux établissements au Mexique, l'un à Mexico, l'autre à Puebla; je les offre à 25 0/0 de rabais sur les prix de facture: c'est énorme, et cependant il ne se présente pas d'acquéreur; et puis, un trouverait à liquider, que cent autres ne trouveraient pas, la majorité des établissements industriels appartenant à des Français. Il est dérisoire de dire que l'on peut liquider! Nul ne veut les suites d'affaires des négociants français. Avant l'intervention, malgré les vicissitudes que nous avons parfois, le commerce marchait. Telle maison qui, à cette époque, faisait de huit à dix mille francs d'affaires par

mois, est réduite aujourd'hui à deux ou trois mille francs. Tel est le progrès amené par l'intervention; son résultat final n'est pas moins triste, puisqu'il peut se résumer ainsi: *Abandon complet des intérêts français au Mexique, passage gratuit à bord d'un transport pour indemnité.*

Veillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

N. PROGER,

Marchand tailleur, à Puebla (Mexique),  
Calle de Mercaderes, n° 37.

L'un des correspondants de la *Feuille de Commerce de la Patrie* adresse, au sujet des désordres de Roubaix, une lettre résumée ainsi qu'il suit:

Roubaix, 17 mars.

Notre ville vient d'être attristée par les désordres les plus graves. Nos ouvriers, ordinairement si paisibles, se sont portés hier à des excès déplorables.

Voici les faits; certains détails peuvent nous avoir échappé, mais l'ensemble est tristement exact:

Depuis quelques temps, nos principaux industriels avaient résolu d'introduire dans leurs ateliers une modification qui consiste à faire conduire deux métiers par le même ouvrier dans les tissus de bon marché.

MM. Henri Delattre père et fils avaient pris l'initiative de cette mesure, toute à l'avantage de l'ouvrier, puisqu'elle augmente son salaire et est indispensable pour lutter contre la concurrence anglaise.

Il y a déjà quelques jours que cette mesure, alors qu'elle était adoptée chez MM. Delattre seulement, avait produit une certaine agitation dans leurs ateliers, et avait été suivie d'une grève partielle de peu de durée, après laquelle le travail avait été repris comme auparavant.

La plupart de nos fabricants, trouvant la mesure bonne, s'entendirent pour la rendre générale. Il fut convenu qu'un nouveau règlement, comprenant divers autres changements, serait affiché en même temps chez tous les adhérents, le samedi 16 mars.

Dans notre opinion, c'était une faute que de procéder par coalition, et une autre faute de mettre les nouvelles mesures en vigueur simultanément.

La conséquence de la première faute était de faire croire aux ouvriers qu'il y avait entente générale pour les léser dans leurs intérêts, ce qui devait causer parmi eux une irritation beaucoup plus grande que si les patrons avaient agi chacun à son gré et séparément.

La simultanéité dans l'exécution des mesures avait pour conséquence forcée de mettre tous les ateliers en grève le même jour, autrement dit de jeter dans les rues 12 ou 15,000 ouvriers surexcités par le mécontentement,

auquel vient presque toujours s'adjoindre l'ivresse.

Les démonstrations ont commencé hier le matin, assez inoffensives d'abord. Les ouvriers, en bandes nombreuses, parcouraient les rues en chantant et en poussant des cris; plus tard, en passant devant les fenêtres de MM. L. Delattre père et fils, ils ont lancé des pierres et brisé les vitres des ateliers.

Dans l'après-midi, ils sont revenus et ont mis à sac la maison du concierge, brisant et jetant tout par les fenêtres.

Vers le soir, le désordre, encouragé par l'impunité, puisque nous n'avons qu'une force publique tout-à-fait insuffisante dans un pays où la classe ouvrière forme les trois quarts de la population totale; vers le soir, disons-nous, la situation était devenue des plus critiques, le bruit courait parmi les ouvriers que les secours demandés à Lille ne viendraient pas, qu'on les avait refusés. Ce bruit, tout absurde qu'il pût être, encourageait les perturbateurs, qui se croyaient ainsi assurés de l'impunité.

C'est alors que l'œuvre de destruction a commencé. Des bandes de forcenés se sont dirigées successivement vers les ateliers de MM. Richard, Desrousseaux, Dillies père, Philippe Scamps, Louis Srepele, Henri Roussel, saccageant et détruisant les machines, les matières, les tissus fabriqués et s'attaquant à l'habitation particulière de M. Philippe Scamps, qui est contiguë à son établissement, brisant les meubles, déchirant les tentures, se livrant, en un mot, à une dévastation complète.

Non contents de cela, et comme si la destruction n'allait pas assez vite à leur gré, ils ont eu recours à l'incendie; l'atelier de M. Richard Desrousseaux a failli être la proie des flammes; on a pu cependant maîtriser le feu avant que le désastre eût pris de trop grandes proportions.

Enfin, vers dix heures du soir, il nous est arrivé des troupes de Lille, et le désordre s'est arrêté de suite, sans effusion de sang.

Il était facile de prévoir vendredi que les mesures projetées pour le lendemain pouvaient amener du désordre, et de prendre des mesures en conséquence. Nous n'aurions pas eu ainsi notre ville livrée sans défense pendant un jour entier à une population en délire.

Aujourd'hui, sauf les soldats qui occupent les divers établissements attaqués hier, la ville a repris son aspect accoutumé.

On opère de nombreuses arrestations.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* contient un rapport de M. Baroche à l'Empereur concernant la justice criminelle en France pendant l'année 1865.

La statistique constate que, de 1860 à 1865, les accusations de crimes contre les propriétés ont subi une diminution de 19 0/0, tandis que celles de crimes contre les personnes n'ont subi qu'une diminution de 2 0/0. Les attentats à la pudeur et les simples délits contre les mœurs, loin de diminuer, se sont accrues assez notablement.

« De 1861 à 1865, dit M. Baroche, les Cours d'assises ont jugé, soit contradictoirement, soit par contumace, 19,754 accusations; les tribunaux correctionnels ont connu de 708,425 affaires, et le nombre des infractions impoursuivies, déduction faite de celles qui ne constituaient ni crime ni délit, a été de 385,924; soit ensemble 1,114,103 affaires.

» Ces éléments peuvent être considérés comme le vrai critérium de la criminalité; or, le chiffre total des affaires correspondantes s'était élevé à 1,246,485 de 1856 à 1860, et à 1,458,440 de 1851 à 1855.

» Il y a eu par conséquent une diminution réelle dans le nombre des infractions qui présentent de la gravité et supposent chez leurs auteurs l'intention criminelle.

» Cette réduction de 22 pour 100 entre les deux périodes extrêmes n'est-elle pas l'indice d'une situation générale satisfaisante, et la conséquence de la prospérité intérieure dont la France a joui durant les quinze dernières années? Surtout, les attentats contre les mœurs ont suivi une progression affligeante! »

— Une députation d'imprimeurs de Paris, composée de MM. F. Delalain, président de la chambre, Lahure, vice-président, Firmin Didot, Paul Dupont, Henry Plon, a été reçue dimanche par l'Empereur, à l'occasion de la présentation du nouveau projet de loi sur la presse. Le but de cette audience était d'expliquer à l'Empereur la situation qui avait été faite aux imprimeurs, en 1810, lorsque Napoléon I<sup>er</sup>, par de hautes raisons d'Etat, avait cru devoir réglementer l'exercice de l'imprimerie. A cette époque, chaque imprimeur conservé avait dû verser au Trésor public une imposition spéciale, destinée à indemniser les imprimeurs supprimés. Les brevets étant devenus ainsi une propriété acquise, un second paragraphe devait être ajouté à l'article 151 pour consacrer le droit des imprimeurs à l'indemnité. L'Empereur a écouté ces détails avec une bienveillance marquée. La chambre des imprimeurs a chargé M<sup>r</sup> Henry Cellier de rédiger sur cette question un mémoire qui contiendrait tous les documents relatifs aux brevets.

— Le *Figaro* publie la lettre suivante, qui mérite bien qu'on la fasse connaître à M. Léonor Havin:

« Monsieur le journaliste,

» On est venu me demander de l'argent pour M. Voltaire, je ne connais pas ce monsieur là; ma femme m'a dit que c'était un ami de M. Havin. Je suis bien fâché qu'il soit mort. Mais

son cheval au galop, lorsque le paysan appuya sur le mors pour éviter une carrière qui bordait le sentier.

— J'allais peut-être moi-même faire les affaires de sa rancune, pensa Guillemain. A la grâce de Dieu?

Et il se résigna aux chances du tête-à-tête en se recommandant à son patron.

Un instant après les deux hommes avaient disparu dans les profondeurs du taillis.

### IX. — LA TEMPÊTE ET LA LÉGENDE DU VALLON.

En annonçant une révolution de l'atmosphère, Pascal avait dit la vérité.

Le vent d'ouest s'était levé et soufflait avec violence. Il prenait tantôt l'accent d'une longue plainte comme celle d'une voix humaine, et tantôt il se traduisait en hurlements entrecoupés de sifflements sinistres. Les branches des arbres craquaient en se courbant, avec une aigreur métallique. Les tuiles arrachées au sommet des toitures glissaient avec des froissements bizarres et se brisaient avec des bruits d'explosion. Les volets et les portes battaient sur leurs ais comme des crecelles.

Au ciel couraient des nuages cotonneux et de squallide apparence, à reflets de fumée, injectés de

nuances fuligineuses et de tons roussâtres; ils étaient pleins de frimas. Les gaietés répandues par le soleil du matin s'étaient éclipsées; les cristaux du givre, balayés par la tourmente, laissaient dans leur triste nudité les branches des arbres défeuillés; aux leurs troubles de l'atmosphère, les verdure des semences s'assombrissaient. Bientôt une neige épaisse vint emplir l'espace, tourbillonnant en spirales fantastiques ou se déployant en longues lignes serpentine sous les coups de fouet du vent.

Cette transfiguration du temps transfigurait le paysage. Les conifères qui montaient en noires pyramides à travers les rocaillies et dans les landes, les roches pelées dont les blocs bouleversés comme des ruines semblent le résultat d'une révolution terrestre, avaient repris la première place dans l'effet général en s'harmonisant avec la tempête. La sauvagerie et l'âpreté des sites, un moment adoucies par une trêve de l'hiver, reparaissaient avec un nouveau degré de puissance. C'était bien alors le Vallon tel que le peignaient les conteurs des veillées quand ils en faisaient le théâtre des exploits des bohémiens ou le rendez-vous de cette cavalerie ténébreuse qui chevauchait sur des manches à balai pour tenir avec les loups-garous les grandes assises du sabbat.

Comme il était impossible de se livrer à des travaux extérieurs, les gens de la ferme s'étaient tous repliés dans la salle commune.

Catherine, au lieu de venir au milieu de son monde pour en surveiller les actes et en stimuler l'activité, s'était enfermée dans la grande chambre, dont elle faisait naguère les honneurs à M. Guillemain.

Devant elle était un ronnet, à sa ceinture était passée la tige d'une quenouille. Mais la roue s'endormait sur son axe, le pied s'immobilisait sur la pédale et les doigts n'étaient pas la poupée.

Tantôt les yeux de la fileuse plongeaient dans la cour du côté de l'entrée, tantôt ils se reportaient sur le coucou, dont le balancier marquait solennellement la mesure du temps.

A en juger par les gestes nerveux qui échappaient à la fermière, les aiguilles devaient marcher trop lentement à son gré.

Après l'agitation venait l'impatience; puis, quand l'oreille avait été vainement appelée au secours des yeux, Catherine s'absorbait dans des réflexions et des calculs qui semblaient en dehors de la situation que les circonstances venaient de faire aux habitants du Vallon. Il était évident que le départ et l'absence

de Pascal tenaient une grande place dans les sensations de sa femme.

Quant aux domestiques réunis dans la pièce à côté, quoiqu'ils fussent tentés au fond de se réjouir des mécomptes et de l'humiliation infligés à des gens qui leur rendaient la vie si rude, ils se gardaient d'en rien témoigner, par une circonspection qui avait sa cause dans la peur.

Malmènes, maltraitées, ployant sous le poids du labeur, libres de quitter la ferme, sauf deux ou trois que retenaient des motifs impérieux, entre autres un réfractaire obligé de se dérober aux recherches de la gendarmerie et une fille des hospices de Paris, liée par un contrat passé par l'administration, les serviteurs des fermiers n'eussent pas voulu sortir en hostilité avec leurs maîtres.

Leur effroi ne venait ni du supplément d'injures à recueillir au départ, ni des obstacles qui pouvaient s'élever dans la recherche d'une meilleure condition. On s'habitue à la violence, on en brave les menaces à distance. C'était une influence d'un tout autre ordre qui maintenait cette domination et la faisait subir.

Catherine passait aux alentours pour avoir la puissance de jeter des sorts.

« Enfin, monsieur le journaliste, je m'adresse à vous dans l'espoir que vous voudrez bien avoir la bonté de me donner quelques renseignements sur lui et sa *subscription* comme on dit. Si c'est pour le faire enterrer, je donnerai bien dix sous.

» Je vous salue humblement.

» Eugène BOLLON,

» Ouvrier en grève, rue des Trois-Bornes, 21. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, le 20 mars, 10 h. 35 m.

La Loire est en baisse à Orléans. Elle ne marque que 1<sup>m</sup> 96 au pont.

Le Cher est en crue. On présume qu'il atteindra 3<sup>m</sup> à St-Aignan, le 22 mars.

Aucun nouvel avis de crue de la haute Loire, de l'Allier, ni de la Vienne.

La Loire marque, ce matin, à Saumur, 4 m. 15 c.

Une haute commission composée de cinq inspecteurs généraux des ponts-et-chaussées, chargée par le gouvernement de rassembler les documents et renseignements nécessaires pour remédier autant que possible au fléau des inondations, a visité dans ces derniers jours les points principaux du val de la Loire dans le département du Loiret.

Après avoir eu une conférence à Gien avec M. le sous-préfet de l'arrondissement, les inspecteurs généraux se sont réunis à Orléans à l'hôtel de la Préfecture, et ont eu avec le préfet, des maires, des propriétaires, des agriculteurs, etc., un entretien dans lequel les besoins des populations ont été exposés d'une part et recueillis de l'autre.

Cette commission d'inspecteurs généraux est composée de MM. Bélin, président, Comoy, Coumes, de la Galissierie et Humbert.

MM. Colin, ingénieur en chef de la Loire, et Sainjoin, ingénieur ordinaire, assistaient à la réunion.

Un point essentiel est demeuré acquis, dit le *Journal du Loiret*, c'est que les projets qui vont être élaborés seront soumis à l'épreuve préliminaire des enquêtes dans toutes les communes intéressées. (Phare de la Loire.)

L'Union bretonne rend ainsi compte d'une scène tumultueuse qui a eu lieu au théâtre de Nantes, à l'occasion d'un ténor connu dans notre ville, M. Justin Née :

« Depuis quelques jours, certains petits points noirs s'étaient formés au théâtre.

» L'orage a éclaté hier soir, et c'est sur la tête de M. Justin Née qu'il s'est abattu. Le père de Roncevaux n'avait jamais entonné la *Chanson de Roland* au milieu d'un accompagnement aussi strident. On eût dit, à entendre ce *tutti* à l'aigu, que la salle Graslin, changée

en débarcadère, renfermait cinq cents locomotives, se disputant, à la force de leurs pistons, le prix du sifflet.

» Le chanteur, qui, du reste, n'était en cause qu'en souvenir d'une récente infraction au Code du théâtre, chapitre : *Du respect dû au public*; le chanteur, disons-nous, a reçu la bourrasque sans trop d'émotion apparente. Il avait sans doute quelques pressentiments. M<sup>me</sup> Née, qui se trouvait en scène en même temps que son mari, a eu moins de stoïcisme : elle, qui d'ordinaire a le rire si facile, s'est mise à pleurer.

» Cependant le vacarme était d'autant plus intense que les sifflets, lesquels partaient spécialement des places les plus rapprochées de la scène, avaient soulevé, dans d'autres parties de la salle, un ouragan de bravos, une avalanche d'applaudissements.

» Interruption forcée du spectacle, cris et trépignements par-ci, dialogues vifs et animés échangés par là, et en fin de compte intervention de la police, tumulte dans les couloirs, rassemblement houleux dans le vestibule, fourmillement sur l'escalier qui fait face au contrôle : telle a été, pendant une bonne demi-heure, la physionomie des choses.

« Qu'il fasse des excuses !

» Oui, oui, des excuses, ou il ne jouera pas, ou il ne jouera plus ! »

» Cette invitation, d'un caractère aussi impératif que rigoureux, était adressée, on le devine, à M. Justin Née.

» Celui-ci refusait de se reconnaître des torts, qu'il prétendait n'avoir jamais eus. Mais la lutte était inégale, et, après de longs pourparlers dans lesquels l'autorité est intervenue, le rideau s'est relevé au milieu de l'attente et de l'anxiété générale.

» En l'absence du régisseur, M. Lingé a accepté la pénible mission de se faire auprès du public l'interprète des profonds regrets que M. Justin Née éprouvait.

» Il est inutile d'ajouter que ses paroles ont été le gage d'une réconciliation immédiate. »

### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

AVIS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Le règlement général de l'Exposition universelle a donné mission aux comités départementaux de provoquer la création d'un fonds destiné à faciliter la visite et l'étude de l'Exposition aux contre-maitres, ouvriers et cultivateurs du département, et à subvenir aux frais de publication d'un rapport sur les applications qui pourraient être faites, dans le département, des enseignements qu'elle aura fournis.

Et, dans sa dernière session, le Conseil général de Maine-et-Loire s'est associé à cette utile pensée, en votant une subvention.

accepté par les trois quarts des gens de campagne.

La réputation faite à la Cathau reposait d'ailleurs sur des coïncidences, des habitudes et une intelligence plus cultivée que celle de ses pareilles. La Cathau savait composer des breuvages qui guérissaient mieux que les drogues des apothécaires; ses prédictions météorologiques recevaient rarement des démentis. La nuit, elle faisait souvent des sorties, dont on ne savait ni la cause ni la durée. Un grand oiseau nocturne, apprivoisé par elle et dressé à la chasse des rongeurs, passait pour le messager des dépêches qu'elle envoyait à ses compagnons, les adeptes des cénacles infernaux. Quelques calamités, épizooties mauvaises, fièvres, langueurs, troubles dans les facultés, accidents concordant chez les gens en cause avec des débats ou des conflits où les Leroux étaient leurs adversaires, avaient enraciné chez les paysans la croyance au pouvoir qu'on leur supposait de jeter des sorts.

Une poignée d'incrédules avaient beau réduire les breuvages à des recettes, la divination à de l'expérience et de l'observation, l'oiseau de nuit à son rôle naturel, et les accidents signalés chez les ennemis de la Cathau à une question de hasard, la crédulité ne se laissait pas entamer.

En conséquence, le comité départemental donne avis aux chefs d'ateliers ou de manufactures, aux agriculteurs et aux Comices agricoles du département, que, s'il y a dans leurs établissements ou exploitations, des ouvriers ou contre-maitres capables de tirer profit pour eux-mêmes et pour l'industrie d'une étude sérieuse de l'Exposition, le comité pourra leur venir en aide, en leur fournissant une partie de la somme nécessaire à leur voyage, par exemple : le tiers ou la moitié, étant bien entendu que l'autre partie sera fournie, soit par l'ouvrier, soit par le patron, soit par le Comice agricole. Les délégués devront en outre être capables de recueillir des notes sur ce qu'ils auront remarqué, et de coopérer ainsi au rapport mentionné ci-dessus.

Les candidats devront se faire inscrire d'ici au 25 avril prochain, ceux de l'arrondissement de Saumur, chez M. Lambert-Lesage, secrétaire du comité pour l'arrondissement.

Ils produiront à l'appui de leur candidature une recommandation écrite de leur patron, ou du Comice agricole, indiquant la somme pour laquelle ceux-ci s'engagent à concourir aux frais du voyage d'étude.

A la fin du mois d'avril, le comité fera connaître leur admission aux candidats qui auront été choisis.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Théâtre de Saumur.

Le jour attendu avec impatience où l'on devait revoir M<sup>me</sup> Déjazet était arrivé, et la salle comble de notre théâtre prouvait la sympathie que cette actrice remarquable a su, par son talent et sa perpétuelle jeunesse, inspirer à nos compatriotes.

Nous allions l'écouter dans l'un de ses plus beaux rôles, celui du jeune duc de Richelieu.

Une chose qui surprit et enchantait les spectateurs, ce fut la pureté du timbre de la voix de M<sup>me</sup> Déjazet, lorsqu'elle chanta.

Avec quel sentiment et quelle grâce elle nous fit entendre son : *Pitié, Madame, pour un mari*. Les plus chaleureux applaudissements retentirent à ce moment.

Tout ce qui a été dit de cette femme étonnante est encore justifié : le geste, la diction sont toujours parfaits; il était en conséquence bien difficile aux autres acteurs de ne pas paraître d'un talent fort modeste, auprès d'une telle supériorité sur laquelle l'attention était portée avec le plus de bienveillance.

M. Tourtois (baron de Bellechasse) a bien joué, on devait s'y attendre d'après sa réputation.

M<sup>me</sup> Willim a su se faire applaudir souvent dans le rôle de Diane de Noailles; elle fit oublier le manque de naturel qu'elle avait eu dans le petit vaudeville : *la Veuve aux Camé-*

Du reste, la fermière se gardait bien de rien faire qui pût détruire le prestige cabalistique dont on l'entourait. Elle y puisait une force et des moyens d'action dont elle recueillait les bénéfices. Ame qui vive n'eût osé risquer sur son compte une opinion, si l'on n'eût été bien sûr de l'auditoire. Encore y mettait-on des formes et des tenues, en s'entretenant à voix basse. Ces sorcières ont une fine oreille !

C'était à ces causes qu'étaient dues en partie la sécurité et les résistances des Leroux quand il s'était agi du bail. Ils avaient, comme beaucoup de gens, du reste, la conviction qu'aucun individu n'oserait s'exposer aux conséquences d'une lutte. L'isolement mal noté du domaine, les étrangetés en circulation, le passé avec ses traditions lamentables, tout semblait élever une barrière en face des compétitions et devoir inféoder indéfiniment les fermiers à la ferme.

Malheureusement, il s'était trouvé un homme dégagé de toute espèce de foi dans le grimoire et qui n'estimait le péril qu'autant qu'on pouvait se mesurer avec lui. De là le dénoûment imprévu de l'affaire, en face de cette affluence attirée par une curiosité qui avait tous les genres des stimulants.

(La suite au prochain numéro.)

lias, joué au commencement de la représentation.

L'opérette-bouffe *Tromb-al-Cazar* fit plaisir dans les premières scènes; malheureusement, comme beaucoup de ces pièces par trop bourrées de *grosses pointes* et de vieux jeux de mots et qui ne sont pas interprétées avec tout le tact et le cachet qu'elles demandent, elle ennuyait vers la fin.

Mais le souvenir charmant de M<sup>me</sup> Déjazet remplit seul cette soirée, qui sera l'une de celles que les Saumurois n'oublieront pas.

LÉON B...

## Dernières Nouvelles.

Nous empruntons au *Propagateur du Nord* les détails suivants sur les événements de Roubaix :

La tranquillité n'a pas été troublée lundi, ou du moins quelques tentatives ont été promptement réprimées et les rassemblements dispersés.

Ce matin, vers neuf heures, on apprit que les tisserands de M. Leclerc-Dupire, à Watrellos, auxquels s'étaient joints quelques émeutiers de Roubaix, essayaient de forcer les portes de l'atelier. M. le préfet partit de suite avec un détachement du 6<sup>e</sup> cuirassiers et arriva à temps pour prévenir les désordres.

Quelques arrestations ont été opérées encore dans la journée : la plupart des inculpés sont d'origine étrangère.

Cette après-midi, une réunion de patrons et d'ouvriers a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, en présence de M. le préfet, pour chercher les bases d'une entente.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## PHOTOSCULPTURE

Portraits en sculpture, marbres, bronzes, etc.

Ateliers de pose et galeries d'exposition, Avenue Wagram, 42. — Boulevard des Capucines, 35.

M. CLESINGER

Directeur des ateliers de sculpture.

La Photosculpture exécute après décès, et sur une seule photographie, des statuettes, médallions et bustes. (169)

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE par le procédé Chevrier, rue du Faubourg Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt dans les principales pharmacies. (552)

### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 28 février 1867.

NAISSANCES. — 1<sup>er</sup>, Anna Gaschet, rue de Fenet; — 4, Jeanne-Marguerite Labbé, rue de la Marmaillet; — 5, Charles Bardin, à l'Hospice; — 9, Charles Meynie, rue de Fenet; — 11, Camille-Louise Faure, rue de Fenet; — Joséphine-Marie Maumont, rue Saint-Nicolas; — Joseph Morin, rue des Payens; — Berthe Loyau, rue de la Visitation; — 12, Jean-Georges Chanut, rue de Fenet; — Edouard-Ferdinand Cazal, rue Saint-Nicolas; — Paul De Fos, rue Beaurepaire; — Marie Schaefer, rue de la Porte-du-Bourg; — 15, René-Auguste Brillatz, rue Royale; — Ferdinand Vermaud, rue de la Monnaie; — 17, Angélique Fresneau, rue des Pottiers; — 19, André Rouault, quai de Limoges; — 20, Joseph Boret, à l'Hospice; — Emile Sauce, quai de Limoges; — 21, Auguste Lery, rue des Pottiers; — 22, Clémentine Aloyau, rue de la Basse-Île; — René-Clément Buan, rue de l'Ermitage; — 23, Eugénie Loiseau, rue des Pottiers; — 24, Marie-Pauline Boilit, Grand'Rue.

MARIAGES. — 6, Auguste Cailleau, teneur, et Marie Moisson, sans profession, tous deux de Saumur; — 11, Auguste-Antoine Robineau et Sophie Boulanger, chapeliers, tous deux de Saumur; — 16, Pierre

On ne sait plus que dans quelques contrées où les superstitions traditionnelles ont été abritées par l'isolement et l'ignorance, ce que c'est que les revenants, les farfadets, les enchanteurs, les sorcières désignées sous autant de noms qu'il y a de provinces. C'est aujourd'hui un monde légendaire remplacé par un autre où la crédulité ne joue pas un rôle beaucoup plus flatteur, témoin les planchettes calligraphes, les tables qui tournent comme des deriches en faisant comparaître les esprits, et autres opérations du même genre qui, malgré la superstition dont elles sont entachées, attestent la foi invincible de l'esprit humain dans l'existence du surnaturel.

Toutefois, il existe encore des villages aux portes de Paris où, sous le couvert, on montre des éclaircies hantées par les adeptes de la sorcellerie, des endroits boisés dans lesquels courent les feux follets. Dans la forêt de Sordun, un berger briard (les bergers sont les derniers pontifes du grimoire) a provoqué devant des témoins, qui nous ont juré leurs grands dieux avoir vu et entendu, un violent ouragan par une nuit calme, fait courir des flammes et suscite des clameurs effrayantes.

Il y a cinquante ans, ce qui n'est plus maintenant qu'une exception raillée et discutée était facilement

Maufrays, employé, et Hermance-Sophie Broisier, couturière, tous deux de Saumur; — Simon-Pascal Mazé, jardinier, et Joséphine-Françoise- Jeanne Quelin, cuisinière, tous deux domiciliés à Varennes; — 18, Valentin Paterme, peigneur, et Françoise-Sophie Côme, chapeletière, tous deux de Saumur; — 19, Jean Robert, limonadier, de Châtellerault, et Constance-Marie Pelcef, sans profession, de Saumur; — 20, Théophile-Joseph Quinion, dit Fontaine, employé à Angers, et Marie-Martine Peltier, institutrice, de Saumur; — 25, Jean Vincent, journalier, et Marie-Anne Guillaume, sans profession, tous deux de Saumur; — René Mazé, plâtrier, et Aimée-Julie Briault, couturière, tous deux de Saumur; — Charles-Augustin Bouchet, coiffeur, et Mathilde-Adelina Chatelet, tous deux de Saumur; — 26, Pierre-Louis Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, et Marie-Baptistine Chesneau, sans profession, de Saumur; — Jean Jean-Pierre, gendarme, et Jeanne-Félicie Vignaud, couturière, tous deux de Saumur; — 27, Auguste Decharte, jardinier, et Julie Henriette, tous deux de Saumur.

**DÉCÈS.** — 1, Alodie-Céline Salvart, 7 mois, rue de la Visitation; — 2, François Gasnier, propriétaire, 66 ans, rue d'Orléans; — 4,

Sophie Faulcon, 50 ans, sans profession, épouse Honoré Clouard, rue d'Orléans; — Augustine Bourgerie, 53 ans, sans profession, célibataire, rue de la Visitation; — Rose-Angélique-Anne Ferrier, 80 ans, sans profession, rue de la Visitation; — 5, Louise Berthe, 56 ans, sans profession, épouse Frédéric Reullier, à l'Hospice; — Jules Michoux, 5 ans, rue Saint-Nicolas; — 6, Alexandre-Narcisse de Richaudeau de Mongeville, propriétaire, rue des Payens; — 7, Louis Cornilleau, journalier, 66 ans, à l'Hospice; — Louis Bodeau, sellier, 66 ans, rue du Portail-Louis; — 8, Marie Mazé, journalière, 71 ans, veuve Boucault, à l'Hospice; — 9, Jules Marchand, chapelier, 25 ans, rue Saint-Nicolas; — Eugène-Charles Dézé, propriétaire, 34 ans, levée d'Enceinte; — 10, Virginie Masson, sans profession, 66 ans, veuve Joseph Freix, rue Notre-Dame; — 11, Jeanne Guéren, gantière, 54 ans, épouse Pierre Quénette, rue Courcouronne; — Anatole Firmin, cocher, 51 ans, petite rue Saint-Nicolas; — Philippe Rouiller, chapeletier, 67 ans, rue de Fenet; — Arsène Boutet, propriétaire, 78 ans, veuve Julien Tessier des Sablons, rue de la Petite-Bilange; — 12, Auguste Fontaine, propriétaire, 77 ans, rue de

la Comédie; — 13, Marie Maillé, 1 mois, quai du Bellay; — 14, Jeanne Masse, sans profession, 72 ans, veuve Louis-François Beneston, rue de Fenet; — 20, Charles Saint-Bénigne, 9 mois, quai de Limoges; — Pierre Bongard, receveur d'octroi, 71 ans, butte des Moulins; — 21, Marie Bouchard, sans profession, 70 ans, veuve François Godard, rue du Portail-Louis; — 22, Ernestine-Florence Mouillé, chapeletière, 17 ans, rue Duplessis-Mornay; — 26, Jean Péan, propriétaire, 67, rue des Saulais; — 27, René-Louis Fillocheau, greffier de justice de paix, rue d'Orléans; — Nemoise Guimas, rentière, 63 ans, veuve Frédéric Louet, rue de la Visitation.

même par la mauvaise situation de son dernier bilan.

Aussi, ces deux valeurs sont-elles cotées aujourd'hui au bas prix de : la première 530, la seconde 487.50. Ces cours, inconnus jusqu'ici, sont propres à faire réfléchir nos lecteurs, bien que nous ayons prévu une telle faiblesse.

Le public est las, d'ailleurs, des attermoissements que subissent les négociations, au moyen desquelles on cherchait à atténuer la mauvaise position de ces deux Sociétés. Nous ne voulons pas être sévères; nous ne sommes que justes : les chiffres sont là.

Les cours de l'Italien oscillent de 53.80 à 53.85; on ne connaît pas encore le résultat complet des élections.

Le Foncier se négocie à 1,443, la Générale à 532.50; le Comptoir à 777.50.

Les Chemins sont fermes et paraissent rechercher aux cours actuels. On cote le Nord 1241.25, le Lyon 926.25 à 927.50, et l'Orléans 920.

Le Lombard est à 442.50, les Autrichiens à 408.75. Les obligations mexicaines se ressentent elles-mêmes de la faiblesse générale; elles ont reculé à 160.

Les Pagarès sont bien tenus et ont un marché actif à 448 fr. au comptant. — P. Lambert.

**BULLETIN FINANCIER.**

Depuis samedi 16, la rente se traite coupon détaché; elle varie aujourd'hui lundi de 69 15 à 69 10.

La liquidation de quinzaine a eu lieu aussi samedi; elle est en hausse sur l'Italien, sans variation appréciable sur les autres valeurs, et très en baisse sur l'Immobilier et le Mobilier.

La baisse de l'Immobilier, motivée depuis plusieurs jours par des ventes nombreuses, provoquées par la mauvaise situation de la Société, entraîne bientôt celle du Crédit mobilier, frappé déjà lui-

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> SATURNIN POULET, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, Grand'Rue, n° 10.

**PURGE**

d'hypothèques légales.

Par acte passé devant M<sup>e</sup> Leroux et son collègue, notaires à Saumur, le cinq janvier mil huit cent soixante-sept, enregistré, le sieur Jacques-Abraham Roux, cultivateur, demeurant aux Ulmes, a acquis du sieur André Roux, cultivateur, demeurant à Rou, commune de Rou-Marson, et de la dame Louise Marier, sa femme : la moitié, ou vingt-huit ares cinquante-deux centiares, à prendre, du côté du couchant, dans un pré, situé au canton du Prélindry, commune du Coudray-Macouard, compris sous le numéro deux mille cinq cent soixante-quatorze de la section D du plan cadastral de ladite commune, joignant dans son ensemble au levant Gagneux, au midi Nouteau, au couchant M. Jouenne et au nord Jacques Thoreau, et contenant dans son ensemble cinquante-sept ares cinq centiares, moyennant, outre les charges, le prix principal de douze cents francs, payables deux cents francs comptant et mille francs exigibles, avec intérêts à raison de 5 pour 0/0 par an, le premier avril mil huit cent soixante-sept.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Saumur, le treize février mil huit cent soixante-sept, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié : 1° à M. le procureur impérial près le tribunal civil de Saumur; 2° à la dame Louise Marier, épouse du sieur André Roux, vendeur; 3° à M. Charles Leblanc, ingénieur des ponts et chaussées, demeurant à Dreux (Eure-et-Loir), comme exerçant les droits de dame Caroline Adélaïde Thoinault, sa femme, propriétaire antérieure de l'immeuble ci-dessus désigné.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Saumur, le vingt mars mil huit cent soixante-sept. (174) POULET.

**TROIS MAISONS**

**A VENDRE**

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE**

UNE

**CHARMANTE PROPRIÉTÉ**

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Composée de jolie maison, pavillon et jardin en plein rapport. S'adresser à M. PINEAU-PIERRE, receveur municipal à Saumur. (175)

**A VENDRE**

UNE

**VASTE MAISON**

Occupée par M<sup>me</sup> veuve LE BRECO, A l'angle de la rue du Temple et de la rue Traversière.

Cette maison comprend : au rez-de-chaussée, chambre à cheminée, salle à manger, cuisine; au-dessus, plusieurs chambres à feu, grand salon; le tout parqueté en bois de chêne; belles mansardes et vastes greniers.

Cour avec pompe, cave, serres-bois, écurie à 4 chevaux, remise, etc.

S'adresser à M. LESAGE-LE BRECO, rue du Palais-de-Justice, n° 6, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (158)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ.

1° UNE MAISON, située à Saumur, rue de la Comédie, occupée par M. Thuau, lampiste;

2° UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Pineau-Moricet;

3° UNE MAISON, située à Saumur, place Notre-Dame, occupée par le sieur Bauron;

4° Et UNE CAVE AVEC PRESSOIR, située au Petit-Puy, connue sous le nom de Cave-Gondouin.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

1° Audit M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME; 2° A M. MIGNON, ancien huissier, rue Saint-Nicolas. (162)

**A CÉDER**

DE SUITE,

**UN BON ÉTABLISSEMENT**

DE BÉBIT DE VINS ET LIQUEURS,

Situé à Saumur, rue Notre-Dame.

S'adresser à M. Hippolyte PASQUIER, dans la maison. (116)

Commune de Distré.

**A AFFERMER**

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu à la Mairie de Distré, Le dimanche 31 mars 1867, à midi, UNE PARTIE

**DES MARAIS DE DISTRÉ.**

Cette portion, divisée en 29 lots de 33 ares environ, est propre à toute espèce de culture, et même à l'établissement d'une pépinière.

L'adjudication aura lieu pour neuf années, qui commenceront à courir à la Toussaint 1867. Les adjudicataires entreront cependant en jouissance immédiatement après l'adjudication.

Pour les clauses et conditions, le public pourra voir, tous les jours non fériés, le cahier des charges déposé à la Mairie de Distré.

On paiera en plus cinq centimes par franc. Distré, le 1<sup>er</sup> mars 1867.

Le Maire, AR. PERREAU. (147)

**A LOUER**

Présentement,

**UNE MAISON BOURGEOISE**

Et propre au commerce,

Cave, écurie, cour, magasin, le tout situé rue de la Petite-Bilange, n° 4, anciennement occupée par M. Victor Morin.

S'adresser à M. POULET, avoué, Grand'Rue, n° 10, syndic de la faillite. (163)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Nouvellement décorée,

Rue du Prêche, actuellement occupée par M. Chesneau.

JOLI JARDIN. S'adresser à M. CHESNEAU. (167)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Avec cour, écurie et remise,

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, actuellement occupée par M. Delarue.

S'adresser à M. BAILLOU DE LA BROUSSE, à Saumur. (74)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**JOLIE HABITATION**

Située près la nouvelle église de Bagneux,

Composée de cinq chambres à feu et deux cabinets, buanderie, pressoir, jardin et un clos de vignes;

Le tout, en un seul tenant, est actuellement occupé par M. Boutard.

S'adresser à M. VÉRON, au Pont-Fouchard, ou à M. CEBRON, rue Saint-Jean. (621)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1867,

LA MAISON de M<sup>me</sup> CHAMPET, située à Saumur, rue Bodin, avec remise, écurie et jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (154)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON,**

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, côté, ou au bureau du journal.

**BUREAU DE PLACEMENT**

Pour les domestiques des deux sexes

**PERRICHET,**

Aubergiste, rue de la Cocasserie, 3

UN JEUNE HOMME de 28 ans désire un emploi dans une maison de commerce, pour la vente ou pour la comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 19 MARS.			BOURSE DU 20 MARS.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862. . . . .	69 10	» »	» 10	69 »	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 50	» »	» 50	98 »	» »	» 50
Obligations du Trésor. . . . .	465 »	» »	» 1 25	466 25	» »	» 1 25
Banque de France. . . . .	3555 »	» »	» 2 50	3555 »	» »	» 2 50
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1485 »	» »	» 2 50	1490 »	» »	» 5 »
Crédit Foncier colonial. . . . .	600 »	» »	» »	600 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	615 »	» »	» 2 50	615 »	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	645 »	» »	» »	650 »	» »	» 5 »
Crédit Mobilier. . . . .	472 50	» »	» 20 »	470 »	» »	» 2 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	770 »	» »	» 1 25	777 50	» »	» 7 50
Orléans (estampillé). . . . .	917 50	» »	» 1 25	916 25	» »	» 1 25
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1203 75	» »	» 3 75	1203 75	» »	» »
Est. . . . .	548 75	» »	» 1 25	547 50	» »	» 1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	926 25	» »	» 2 50	925 »	» »	» 1 25
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	577 50	» »	» »	575 »	» »	» 2 50
Ouest. . . . .	585 »	» »	» 7 50	585 »	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1630 »	» »	» 15 »	1630 »	» »	» »
Canal de Suez. . . . .	355 »	» »	» 13 75	350 »	» »	» 5 »
Transatlantiques. . . . .	442 50	» »	» 30 »	448 75	» »	» 6 25
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	53 90	» »	» 05 »	53 80	» »	» 10 »
Autrichiens. . . . .	408 75	» »	» 3 75	405 »	» »	» 3 75
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	415 »	» »	» 2 50	415 »	» »	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	82 »	» »	» 2 »	83 »	» »	» 1 »
Romains. . . . .	86 »	» »	» 2 »	88 »	» »	» 2 »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	278 75	» »	» 18 75	285 »	» »	» 6 25
Saragosse. . . . .	120 »	» »	» »	116 25	» »	» 3 75
Séville-Xérès-Séville. . . . .	32 »	» »	» 1 »	29 »	» »	» 3 »
Nord-Espagne. . . . .	107 50	» »	» »	105 »	» »	» 2 50
Compagnie immobilière. . . . .	315 »	» »	» 17 50	322 50	» »	» 7 50
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	317 50	» »	» »	318 »	» »	» »
Orléans. . . . .	310 »	» »	» »	311 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	310 50	» »	» »	311 »	» »	» »
Ouest. . . . .	309 25	» »	» »	308 25	» »	» »
Midi. . . . .	310 »	» »	» »	309 »	» »	» »
Est. . . . .	311 »	» »	» »	310 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,